DELIBERATION N° 19/118 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE DONNANT MANDATS SPECIAUX A M. ROMAIN COLONNA DANS LE CADRE DU DEBAT SUR L'AVENIR DES LANGUES REGIONALES DE FRANCE AU PALAIS DU LUXEMBOURG ET A MME VANNINA ANGELINI-BURESI POUR UNE REUNION AU MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE

SEANCE DU 25 AVRIL 2019

L'an deux mille dix neuf, le vingt cinq avril, l'Assemblée de Corse, convoquée le 10 avril 2019, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Guy TALAMONI, Président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS: Mmes et MM.

Vannina ANGELINI-BURESI, Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, François BENEDETTI, François BERNARDI, Valérie BOZZI, Pascal CARLOTTI, Jean-François CASALTA, Mattea CASALTA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, François-Xavier CECCOLI, Marcel CESARI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Jean-Louis DELPOUX, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Isabelle FELICIAGGI, Laura FURIOLI, Pierre GHIONGA, Michel GIRASCHI, Stéphanie GRIMALDI, Julie GUISEPPI, Jean-Jacques LUCCHINI, Pierre-Jean LUCIANI, Paul MINICONI, Jean-Martin MONDOLONI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, François ORLANDI, Marie-Hélène PADOVANI, Julien PAOLINI, Paulu Santu PARIGI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Juliette PONZEVERA, Joseph PUCCI, Catherine RIERA, Anne-Laure SANTUCCI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jeanne STROMBONI, Anne TOMASI, Petr'Antone TOMASI, Hyacinthe VANNI

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR:

M. Guy ARMANET à Mme Véronique ARRIGHI

Mme Fabienne GIOVANNINI à Mme Nadine NIVAGGIONI

M. Francis GIUDICI à M. Jean-Louis DELPOUX

M. Xavier LACOMBE à Mme Santa DUVAL

M. Paul LEONETTI à M. Jean-Guy TALAMONI

Mme Marie-Thérèse MARIOTTI à Mme Christelle COMBETTE

M. Jean-Charles ORSUCCI à Mme Marie-Hélène PADOVANI

M. Antoine POLI à M. François ORLANDI

Mme Laura Maria POLI à M. Michel GIRASCHI

M. Pierre POLI à M. Paul MINICONI

M. Louis POZZO DI BORGO à Mme Juliette PONZEVERA

Mme Rosa PROSPERI à M. Petr'Antone TOMASI

M. Camille de ROCCA SERRA à Mme Chantal PEDINIELLI

Mme Julia TIBERI à M. Pascal CARLOTTI

ETAIT ABSENT : M.

Pierre-José FILIPPUTTI

L'ASSEMBLEE DE CORSE

VU le Code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IV^{ème} partie,

VU la délibération n° 18/373 AC de l'Assemblée de Corse du 25 octobre 2018 portant modification de la délibération n° 18/152 AC de l'Assemblée de Corse du 30 mai 2018 relative à la prise en charge des frais de déplacement et de séjour des personnels de la Collectivité de Corse, des membres de l'Assemblée de Corse et du Conseil Exécutif, ainsi que des instances consultatives,

VU la délibération n° 19/077 AC de l'Assemblée de Corse du 28 mars 2019 portant approbation du budget primitif de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2019,

sur rapport du Président de l'Assemblée de Corse,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Après un vote à l'unanimité,

ARTICLE PREMIER:

CONSTATE que M. Romain COLONNA, en sa qualité de Conseiller à l'Assemblée de Corse et eu égard à ses travaux universitaires, est en mesure d'assurer, du fait de son statut, de ses compétences et de sa notoriété, une prestation gratuite dans le cadre du débat sur l'avenir des langues régionales de France, qui s'est déroulé le 8 avril 2019, au Palais de Luxembourg, à Paris.

ARTICLE 2:

AUTORISE la prise en charge du transport aller-retour entre la Corse et Paris de M. Romain COLONNA, invité à faire part de son expérience et de sa compétence à ce débat.

ARTICLE 3:

AUTORISE la prise en charge du transport aller-retour entre la Corse et Paris de Mme Vannina ANGELINI-BURESI, invitée à une réunion au Ministère de l'Education Nationale le 1^{er} avril 2019.

ARTICLE 4:

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité de Corse.

Aiacciu, le 25 avril 2019

Le Président de l'Assemblée de Corse,

Jean-Ouy TALAMONI

Objet

Accusé de réception

MANDATS SPECIAUX A M. ROMAIN COLONNA DANS LE CADRE DU DEBAT SUR L'AVENIR DES LANGUES REGIONALES DE FRANCE AU PALAIS DU LUXEMBOURG ET A MME VANNINA ANGELINI-BURESI POUR UNE REUNION AU MINISTERE DE

L'EDUCATION NATIONALE

Identifiant acte 02A-200076958-20190425-038016-DE

Identifiant interne 038016

Date de réception par 7 mai 2

Date de ra©ception par la préfecture 7 mai 2019

Nombre d'annexes

Date de l'acte 25 avril 2019

Code nature de l'acte 1 **Classification** 9.3

Fermer